



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 26 AVRIL 2011

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-sixième jour du mois d'avril 2011, à 19 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Monsieur le conseiller André Fournier  
                                  Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
                                  Madame la conseillère Diane Larouche  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absente :             Madame la conseillère Sandra Gravel

Sont aussi présents :  
                                  Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
                                  Madame la greffière adjointe Ginette Audet  
                                  Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Seize personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2011
4. Lecture du certificat d'enregistrement du règlement 1148-2011
5. Demande de dérogation mineure : 254, route de la Jacques-Cartier
6. Adoption d'un second projet de règlement : Permettre l'usage Hc dans la zone 44-H
7. Adoption d'un avant-projet de règlement : Agrandissement de la zone 66-C
8. Adoption d'un avant-projet de règlement : Création d'une nouvelle zone (rue de la Grande-Chevauchée) et modification de l'article 15.3 sur la garde de chevaux
9. Adoption d'un règlement décrétant des travaux municipaux sur la rue du Levant
10. Amendement à l'entente de travaux municipaux: Gestag inc.
11. Rond Point des Aires protégées : Contrôle qualitatif
12. Rond Point des Aires protégées : Surveillance des travaux
13. Approbation de directives de changement : Réfection route de Fossambault Nord
14. Autorisation de dépense : Démolition du bâtiment situé au 3, rue Jolicoeur
15. Achat d'un véhicule au Service des travaux publics
16. Prime de remplacement à l'hygiène du milieu



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

17. Dépôt d'un rapport d'embauche
18. Nomination des vérificateurs
19. Dépôt du rapport financier de l'Office municipal d'habitation et paiement de 10 % du déficit
20. Résolution d'appui à la Fabrique Sainte-Catherine
21. Nomination au Comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier
22. Contrat d'été Gestion André Ferland
23. Contrat Rodéo
24. Ratification de l'entente entre la MRC et Groupe Altus : Rôle d'évaluation et réforme cadastrale
25. Avis de motion : Programme de crédit de taxes
26. Avis de motion : Modification de la rémunération des élus et dépôt d'un projet de règlement
27. Fonctionnement des commissions du conseil
28. Recommandations de la Commission sur l'administration générale
  - a) Projet « Viens jouer avec nous »
  - b) Cyclo-Défi contre le cancer
29. Dépôt de la liste des engagements financiers
30. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
31. Projet-pilote terrain de soccer
32. Autres sujets
33. Suivi des dossiers par les élus
34. Période de questions
35. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance d'avril est reprise.*

204-2011

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 18 et 26;
- Ajout au point 32 du sujet suivant :
  - a) Entreposage Club des cavaliers

**ADOPTÉE**

205-2011

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU 11 AVRIL 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 11 avril 2011  
comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT  
DU RÈGLEMENT 1148-2011**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1148-2011 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

206-2011 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :  
254, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Mathieu Laramée-Girard nouveau propriétaire du 254, route de la Jacques-Cartier, visant à permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière de 83,62 mètres carrés au lieu de 65,72 mètres carrés comme exigé en vertu du règlement numéro 623-91 a été refusée, après consultation, lors de la séance du conseil du 11 avril 2011, malgré une recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** que monsieur le maire n'a pas approuvé la résolution numéro 178-2011 et que celle-ci doit être soumise à nouveau, pour reconsidération à la séance suivante, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes;

**ATTENDU** que la majorité absolue des membres du conseil doit approuver de nouveau la résolution numéro 178-2011 pour en assurer sa validité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil maintient la décision prise dans la résolution numéro 178-2011 à l'effet de refuser la dérogation mineure demandée par monsieur Mathieu Laramée-Girard.

Ont voté pour : monsieur le conseiller Claude Phaneuf, monsieur le conseiller André Fournier, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier et monsieur le conseiller Martin Chabot.

A voté contre : madame la conseillère Diane Larouche

**ADOPTÉE**

207-2011 **ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
PERMETTRE L'USAGE HC DANS LA ZONE 44-H**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° SPR-1143-2011**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91  
ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91 DE FAÇON À :

- Autoriser la classe d'usage « Hc : unifamiliale jumelée » à l'intérieur de la zone 44-H.
- 

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour les règlements numéros 623-91 et 624-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1143-2011 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 mars 2011;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 avril 2011 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire suppléant, assisté de monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement N° SPR-1143-2011, lequel ordonne et statue ce qui suit :

**Projet de règlement No SPR-1143-2011**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé :  
*Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 de façon à :*

- *Autoriser la classe d'usage « Hc : unifamiliale jumelée » à l'intérieur de la zone 44-H.*

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé règlement de zonage sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :

- est ajouté dans la colonne « 44-H » à la ligne « Hc : Unifamiliale jumelée » le symbole « o ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe comme annexe au présent règlement.

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement 624-91 intitulé Règlement de lotissement sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter, dans la colonne 44-H, les lettres « BGQ » vis-à-vis le titre « Hc : Unifamiliale jumelée ».

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 26<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE ONZE.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

208-2011 **ADOPTION D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT  
AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 66-C**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° APR-1149-2011  
AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE »  
NUMÉRO 623, DE FAÇON À :**

agrandir la zone 66-C à même la zone 76-F.

---

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage N° 623, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991 ;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage No 623 le 29 janvier 2007 (résolution no 44-2007) ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement N° APR-1149-2011 lequel ordonne et statue ce qui suit :

**Projet de règlement N° APR-1149-2011**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623, de façon à agrandir la zone 66-C à même la zone 76-F.

ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en agrandissant la zone 66-C à même la zone 76-F.

Cette modification est illustrée au plan joint comme annexe, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 26<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE ONZE.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

209-2011 **ADOPTION D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT  
CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE  
ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 15.3 SUR LA GARDE DE CHEVAUX**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° APR-1150-2011**

AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE »  
NUMÉRO 623-91, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91  
ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS  
NUMÉRO 626-91 DE FAÇON À :

- Créer la zone 140-F à même la zone 95-F et y prescrire les usages autorisés;
  - Modifier l'article 15.3 « Garde de chevaux » pour porter la superficie au sol de l'écurie, pour la zone 140-F uniquement, à un maximum de 107 mètres carrés.
- 

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage N° 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007) ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement N° APR-1150-2011 lequel ordonne et statue ce qui suit :

**Projet de règlement N° APR-1150-2011**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91, de façon à :

- créer la zone 140-F à même la zone 95-F et y prescrire les usages autorisés;
- modifier l'article 15.3 « Garde de chevaux » pour porter la superficie au sol de l'écurie, pour la zone 140-F uniquement, à un maximum de 107 mètres carrés.

ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en créant la zone 140-F à même la zone 95-F.

Cette modification est illustrée au plan joint comme annexe, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé règlement de zonage sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 140-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
  - Un « O » devant le titre « Ha : unifamiliale isolée »;
  - Un « O » devant le titre « RECa : Parc et espace vert »;
  - Un « O » devant le titre Usage spécifiquement autorisé « Garde de chevaux »;
  - L'expression « 10,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur maximale (en mètres) »;
  - L'expression « 3,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur minimum (en mètres) »;
  - L'expression « 9,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul avant (en mètres) »;
  - L'expression « 7,5 » vis-à-vis le titre « Marge de recul arrière (en mètres) »;
  - L'expression « 6,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul latérale (en mètres) »;
  - L'expression « 12,0 » vis-à-vis le titre « Somme des marges latérales (en mètres) »;
  - L'expression « 0,10 » vis-à-vis le titre « Indice d'occupation du sol ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent règlement.

ARTICLE 5 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 624 intitulé règlement de lotissement sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Modifier le tableau L.P.S. des « Notes aux règlements 623, 624 et 626 faisant partie intégrante des grilles de spécifications » en ajoutant la mention « 6 000 m.c. » à la ligne « AD ».
- Ajouter la zone 140-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
  - Les lettres « KLAD » vis-à-vis la ligne « Ha »;
  - Les lettres « ILX » vis-à-vis la ligne « RECa, RECb, RECc, RECd »

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent règlement.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

ARTICLE 6 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 626 intitulé règlement relatif aux permis et certificats sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 140-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
- Un « O » à la ligne « Lot distinct » ;
  - Un « O » à la ligne « Aucun service » ;
  - Un « O » à la ligne « Rue publique ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent règlement.

ARTICLE 7 L'article 15.3 du règlement de zonage numéro 623-91 est modifié de la façon suivante :

Au paragraphe 5<sup>o</sup> du 2<sup>e</sup> alinéa, le signe de ponctuation point-virgule (;) est remplacé par un point (.). Les mots suivants sont ajoutés après le point : « **Pour la zone 140-F, cette superficie ne doit pas excéder 107 mètres carrés;** ».

ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 26<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE ONZE.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

210-2011

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT**  
**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LA RUE DU LEVANT**

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1151-2011**

---

POURVOYANT À PROLONGER LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT  
SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU LEVANT

---

**ATTENDU** l'entente intervenue avec Gestag inc. sur le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue du Levant ;

**ATTENDU** qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné ce 28 mars 2011 ;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 1151-2011, lequel ordonne et statue ce qui suit :

**Règlement numéro 1151-2011**

ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue du Levant à partir de son intersection avec la route de Fossambault.

Ces travaux sont illustrés et décrits sur les plans préparés par Génio experts-conseils portant le numéro 10-623 en date du 21 février 2011, lesquels plans sont annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 La dépense occasionnée par les travaux décrétés est entièrement à la charge de Gestag inc., conformément à l'entente intervenue entre cette dernière et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 26<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE ONZE.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

211-2011

**ADDENDA À L'ENTENTE  
DE TRAVAUX MUNICIPAUX GESTAG INC.**

**ATTENDU** que ce conseil a autorisé, par la résolution numéro 157-2011, la signature d'une entente entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Gestag inc., pour la réalisation de travaux municipaux sur la rue du Levant;

**ATTENDU** que dans l'entente, le promoteur s'engage à réaliser tous les travaux décrits à l'annexe « F » sur les plans en annexe « G » et au devis en annexe « H »;

**ATTENDU** que, toutefois, aucune garantie d'exécution n'est exigée;

**ATTENDU** que ce conseil désire que le promoteur garantisse l'exécution de ses travaux;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser M. Jacques Marcotte, maire, et M. Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer un addenda à l'entente identifiée au préambule de la présente résolution pour ajouter l'article 6.7 suivant :

**6.7 :** Le promoteur s'engage à déposer à la Ville, avant le 13 mai 2011, un cautionnement d'exécution, une lettre de garantie bancaire ou un chèque visé pour garantir la réalisation des travaux. Le montant des travaux à garantir est présenté en annexe « E » de l'entente.

**ADOPTÉE**

212-2011

**CONTRÔLE QUALITATIF**  
**ROND POINT DES AIRES PROTÉGÉES**

**ATTENDU** que ce conseil a autorisé, par la résolution numéro 81-2011, la signature d'une entente entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Rond Point des aires protégées inc., relativement à un développement domiciliaire de seize (16) lots à bâtir à l'intérieur du périmètre urbain;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** de mandater Les Laboratoires d'expertises de Québec ltée, selon la proposition de service transmise par monsieur Louis Morin, ingénieur junior, en date du 12 avril 2011, pour procéder aux activités de contrôle qualitatif du projet de développement domiciliaire Rond Point des aires protégées inc.

Il s'agit d'un mandat à tarif horaire et unitaire dont l'envergure des coûts est établie approximativement à 7 000 \$, taxes en sus.

Cette dépense est assumée par le promoteur conformément à l'entente.

**ADOPTÉE**

213-2011

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX**  
**ROND POINT DES AIRES PROTÉGÉES**

**ATTENDU** que ce conseil a autorisé, par la résolution numéro 81-2011, la signature d'une entente entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Rond Point des aires protégées inc., relativement à un développement domiciliaire de seize (16) lots à bâtir à l'intérieur du périmètre urbain;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** de mandater le Groupe-conseil SID, selon la proposition de service transmise par messieurs Arthur Dubé, ingénieur, et Robert Lord, chargé de projet, en date du 13 avril 2011, pour procéder à la surveillance des travaux du projet de développement domiciliaire Rond Point des aires protégées.

Il s'agit d'un mandat à tarif forfaitaire dont l'envergure des coûts est établie à 11 800 \$, taxes en sus.

Cette dépense est assumée par le promoteur conformément à l'entente.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

214-2011

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT**  
**RÉFECTION ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD**

**ATTENDU** la recommandation de madame Nathalie Lacroix, ingénieure de la firme Dessau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'approuver les directives de changement 1 à 5 et 9 à 12 du projet de réfection de la route de Fossambault Nord. Le coût de ces directives a été établi à 19 280,77 \$, taxes en sus.

La dépense est imputée au règlement numéro 1123-2010, selon la répartition suivante :

- 1 929,58 \$ à la charge de la Ville;
- 17 351,19 \$ à la charge du ministère des Transport du Québec.

**ADOPTÉE**

215-2011

**DÉMOLITION DU BÂTIMENT**  
**SIS AU 3-5 RUE JOLICOEUR**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement numéro 1138-2010 décrétant l'acquisition, à des fins de réserve foncière, de l'immeuble sis au 3-5 rue Jolicoeur;

**ATTENDU QU'**il s'avère nécessaire de démolir ledit bâtiment;

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Martin Careau, ing., directeur des Services techniques, en date du 21 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU :**

- D'autoriser le Service des travaux publics à démolir le bâtiment sis au 3-5 rue Jolicoeur;
- D'autoriser une dépense de 22 700 \$ pour ce faire, dont 12 400 \$ en main-d'œuvre et machinerie de la Ville, supportée par le fonds général de celle-ci;
- D'approprier le solde nécessaire, soit 10 300 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé);
- D'autoriser le vendeur de l'immeuble à extraire, à ses frais, du bâtiment avant sa démolition, au plus tard le 20 mai 2011, les éléments ayant fait l'objet d'un rapport au conseil le 12 août 2010, ces éléments étant :
  - Fournaise à l'huile;
  - Entrée électrique;
  - Armoires de cuisine;
  - Bain, lavabo, ventilateur;
  - Escalier extérieur.

Ont voté pour : monsieur le conseiller Claude Phaneuf, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier, madame la conseillère Diane Larouche et monsieur le conseiller Martin Chabot.

A voté contre : monsieur le conseiller André Fournier

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

216-2011

**ACHAT D'UN VÉHICULE  
AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 21 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 17 085 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un véhicule neuf de marque Ford Fiesta TA 2011, à hayon SE, et que monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires.

La dépense est imputée au fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

217-2011 **PRIME DE REMPLACEMENT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 21 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'une prime de 100 \$ à monsieur Jacques Côte lorsqu'il est affecté à la garde de fin de semaine des équipements d'aqueduc et d'égout.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport d'embauche préparé par le surintendant aux Travaux publics, monsieur Pierre Roy, indiquant que suite à l'affichage d'un poste de journalier spécialisé occasionnel pour le Service des travaux publics division transport, trois candidatures nous sont parvenues et qu'un seul candidat répond aux exigences demandées. Le rapport indique que M. Jacques Fiset a été embauché, à l'échelon 2 de la grille salariale en vigueur, pour la période du 18 avril au 29 juillet 2011.

218-2011

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER  
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
ET PAIEMENT DE 10 % DU DÉFICIT**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier vérifié pour l'année 2010 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier indiquant des revenus de 93 823 \$ et des dépenses après capitalisation de 107 601 \$, laissant un déficit de 13 778 \$.

**ATTENDU** que 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation est payable par la municipalité;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'accepter le rapport financier vérifié pour l'année 2010 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier à verser la somme de 1 144 \$ représentant 10 % du déficit annuel de l'OMH moins le solde des exercices antérieurs.

**ADOPTÉE**

219-2011      **APPUI A LA FABRIQUE SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur la vie communautaire du 19 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de signifier l'appui de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la demande de subvention de la Fabrique Sainte-Catherine auprès du CLD de La Jacques-Cartier, pour les activités de clôture du centenaire de l'église.

**ADOPTÉE**

220-2011      **NOMINATION AU COMITÉ CULTUREL  
DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur la vie communautaire du 19 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de nommer madame Diane Larouche, conseillère et madame Lise Langlois, directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire comme représentantes pour siéger au sein du Comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

221-2011      **CONTRAT D'ÉTÉ GESTION ANDRÉ FERLAND**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur la vie communautaire du 19 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature du contrat avec Gestion André Ferland pour la surveillance, l'entretien et la réalisation d'activités sportives sur le site du parc du Grand-Héron pour la période estivale 2011.

La dépense au montant de 17 820 \$ sera imputée au poste budgétaire 02-701-50-447 après une appropriation de 6 820 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non-affecté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

222-2011

**CONTRATS RODÉO**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur la vie communautaire du 22 février 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, à signer les contrats et à effectuer les dépenses suivantes pour la tenue du rodéo 2011 :

- Club d'attelage de Sainte-Catherine, pour la tenue de la compétition de derby d'attelage le 30 juin; la dépense sera imputée au poste budgétaire numéro 02-701-64-459.
- Association des cavaliers du Québec inc., pour la tenue des compétitions de gymkhana pour un montant de 7 254.41 \$ taxes nettes incluses; la dépense sera imputée au poste budgétaire numéro 02-701-64-459.
- Ville de Québec, Expocité via le Réseau Billetech pour la prévente de billets; la dépense de 75 \$ pour l'ouverture de dossier sera imputée au poste budgétaire numéro 02-701-64-447.

**ADOPTÉE**

223-2011

**RATIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE  
LA MRC ET GROUPE ALTUS**

**ATTENDU** l'offre de service du Groupe Altus pour intégrer la réforme cadastrale sur la matrice graphique et émettre les certificats sur le rôle courant en associant les nouveaux lots et les lots actuels au rôle d'évaluation;

**ATTENDU** que ce mandat couvre 1 131 unités d'évaluation dans cette phase de la réforme;

**ATTENDU** que le coût pour réaliser ce mandat, combiné à l'amortissement des outils informatiques, est fixé à 12,25 \$ par unité, soit un total de 13 854,75 \$, plus taxes, pour cette phase, représentant environ le tiers des unités d'évaluation;

**ATTENDU** que ce mandat a été octroyé par la MRC de La Jacques-Cartier et que celle-ci demande que ce mandat soit entériné par le conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil entérine le mandat octroyé à Groupe Altus par la MRC de La Jacques-Cartier en regard des travaux décrits ci-avant.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION : PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES**

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance, d'un règlement pourvoyant à adopter un nouveau programme aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes ou sous forme de subvention à certaines entreprises, conformément aux dispositions des articles 92.1 à 92.6 de la Loi sur les compétences municipales.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

224-2011

**FONCTIONNEMENT**  
**DES COMMISSIONS DU CONSEIL**

**ATTENDU** que ce conseil a formé trois commissions permanentes, soit :

- La Commission sur l'administration générale
- La Commission sur les services techniques
- La Commission sur la vie communautaire

**ATTENDU** que ces commissions étaient chargées d'étudier et de faire des recommandations au conseil sur tous les dossiers présentés par la direction générale et la direction des services municipaux ou sur des dossiers référés par le conseil;

**ATTENDU** qu'il s'avère plus avantageux que ces dossiers soient dorénavant présentés lors de comités pléniers ou en séance d'étude à huis clos (à deux reprises dans un mois, sauf en période estivale) pour préparer les séances ordinaires ou extraordinaires du conseil;

**ATTENDU** que le conseil entend maintenir les trois commissions susmentionnées pour l'étude de dossiers ad hoc spécifiquement confiée par le conseil à l'une ou l'autre de celles-ci;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU :**

- QUE ce conseil abroge toute disposition contenue dans une ou plusieurs résolutions adoptées antérieurement à la présente qui seraient contraires au présent préambule;
- QUE, dorénavant, les commissions sur l'administration générale, sur les services techniques et sur la vie communautaire ne siégeront que sur demande expresse du conseil pour étudier un dossier ou pour répondre à un mandat précis stipulé par le conseil dans une résolution de celui-ci;
- QU'à cet effet, le conseil confie à la Commission sur l'administration générale le mandat d'étudier les demandes de renouvellement du contrat de travail des cols blancs et de lui faire des recommandations à ce sujet.

**ADOPTÉE**

225-2011

**AIDE FINANCIÈRE**  
**PROJET VIENS JOUER AVEC NOUS**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur l'administration générale du 18 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'accorder une subvention de 193,67 \$ à l'École institutionnelle Jacques-Cartier-Saint-Denys-Garneau pour financer les frais de transport du groupe de 25 élèves de l'École Institutionnelle Jacques-Cartier-Saint-Denys-Garneau qui participeront, le 21 mai prochain, à la salle Albert-Rousseau, à une expérience musicale intitulée « Viens jouer avec nous ».





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

La somme est prélevée du poste budgétaire numéro 02-701-96-991 (subventions aux organismes).

**ADOPTÉE**

226-2011

**AIDE FINANCIÈRE**  
**CYCLO-DÉFI CONTRE LE CANCER**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur l'administration générale du 18 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fondation de l'Hôpital général juif pour la participation de madame Helena Valente, résidente de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, les 9 et 10 juillet prochains, au Cyclo-Défi Enbridge Contre le cancer, au bénéfice de l'Hôpital général juif, du CHUQ (Centre Hospitalier de Québec) et du CHRTR (Centre Hospitalier Régional de Trois-Rivières) et le CSSS de Gatineau (Centre de santé et de services sociaux).

La somme est prélevée du poste budgétaire numéro 02-701-96-991 (subventions aux organismes).

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 20 avril 2011, laquelle comprend 110 commandes au montant de 545 745,12 \$.

227-2011

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**  
**DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 20 avril 2011, laquelle totalise la somme de 20 123,75 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

228-2011

**PROJET-PILOTE TERRAIN DE SOCCER**

**ATTENDU** que monsieur Jean-Denis Boulet, de la compagnie Richer Boulet, a rencontré monsieur Steve Rochette, chef de division Parcs et Bâtiments, pour lui proposer un projet-pilote concernant l'entretien des terrains de soccer;

**ATTENDU** que monsieur Boulet propose d'équiper le terrain de soccer de sondes, enfouies dans le sol, permettant de capter diverses informations telles l'humidité, l'aération, la fertilisation, etc. en vue de guider les interventions d'entretien à réaliser;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

**ATTENDU** que ces sondes seraient reliées, sans fil, au réseau internet de la Ville. Les informations ainsi recueillies seraient transmises à une équipe d'agronomes européens qui traiteraient les informations pour les transmettre à la compagnie Richer Boulet qui, à son tour, transmettrait des recommandations à la Ville;

**ATTENDU** que tous les frais nécessaires à ce projet seraient assumés par la compagnie Richer Boulet;

**ATTENDU** que la contribution de la Ville serait la fourniture d'un lien internet;

**ATTENDU** que cette démarche constituerait une première canadienne;

**ATTENDU** que la compagnie Richer Boulet utilisera cette technique sur ses terres et souhaite l'expérimenter sur un terrain sportif;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'autoriser les Services techniques à participer au projet-pilote proposé par la compagnie Richer Boulet pour munir le terrain de soccer de sondes afin de recueillir diverses informations et permettre l'optimisation des activités d'entretien desdits terrains.

**ADOPTÉE**

229-2011

**AUTORISATION POUR ENTREPOSAGE**  
**CLUB DES CAVALIERS**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur la vie communautaire du 19 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche

**ET RÉSOLU** d'autoriser le Club des cavaliers de Sainte-Catherine à installer un conteneur pour fins d'entreposage à l'arrière du garage municipal au 4300 route de Fossambault.

Le Club des cavaliers assume les frais d'acquisition du conteneur et l'accès au conteneur est sous le contrôle des Services techniques.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf transmet quelques informations concernant la **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf : (RRGMRP)** :

**Boues de fosses septiques**

Treize municipalités ont répondu favorablement à la proposition d'installer un site d'enfouissement à l'éco-centre de Neuville. Onze n'ont pas répondu encore. La Ville de Saint-Ubalde a proposé un deuxième site de traitement ce qui brouille la planification du projet prévu. Les coûts seraient différents. Le transport devrait probablement aussi être effectué par chaque municipalité. En mai, la Ville de Saint-Ubalde doit présenter son projet de façon plus précise,



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

dont les tarifs et la capacité d'accueil. Le projet de Neuville sera revu et un nouveau dossier sera présenté en juin.

J'ai signalé une certaine urgence pour notre ville considérant la fin de notre contrat en 2012.

**Visite des installations – Neuville**

La Régie accueillera les maires, les conseillers et les directeurs généraux des villes membres le jeudi 9 juin de 16 h à 19 h pour une visite des installations de Neuville. Une invitation suivra. Prévoir à l'agenda.

**Un troisième éco-centre est prévu**

Une infrastructure comparable à celle Saint-Raymond a été demandée pour l'ouest du comté. Le projet sera réalisé par étapes à compter de cet été. L'investissement et l'opération 2011 seront d'environ 70 000 \$.

**CBJC**

La préoccupation actuelle réside dans l'acquisition de connaissances relativement à la circulation du saumon dans la Rivière Jacques-Cartier avec la venue éventuelle d'un nouveau barrage à Shannon.

230-2011      **REMPLACEMENT A LA REGIE REGIONALE  
DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE PORTNEUF**

**ATTENDU** que monsieur le conseiller Claude Phaneuf ne pourra assister à la réunion mensuelle de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf prévue le 19 mai prochain ;

**ATTENDU** que des dossiers importants seront discutés lors de cette réunion ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de mandater monsieur le conseiller Yves J. Grenier pour représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier lors de la réunion mensuelle de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf prévue le 19 mai prochain.

**ADOPTÉE**

Il est 20 h 45.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2011

---

231-2011

**CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 21 h 33.

---

JACQUES MARCOTTE  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER